

COMMUNIQUE DE PRESSE

Mercredi, 2 Juillet 2014

**FEDERATION DES EMPLOYEURS DES SECTEURS
DE L'EDUCATION PERMANENTE ET DE LA FORMATION DES ADULTES (FESEFA)
– Chambre de l'Education permanente –**

L'Éducation permanente ne veut plus fonctionner avec des bouts de ficelle !

Le triple scrutin du 25 mai est derrière nous... Les informations qui nous parviennent sur les difficultés financières sérieuses des entités fédérées et sur les restrictions budgétaires qui s'annoncent ne sont certainement pas de nature à rassurer le secteur de l'Éducation permanente. De toute évidence, il est fondamental de rappeler aux responsables politiques les priorités en matière sociale et culturelle auxquelles les futurs gouvernements devront s'atteler de toute urgence, sans quoi c'est tout un secteur qui risque de subir de plein fouet les mesures d'austérité qui se profilent !

Autrefois appelée Éducation populaire, l'Éducation permanente est un engagement politique citoyen qui développe des démarches émancipatrices en vue de favoriser et de développer une prise de conscience et une connaissance critique des réalités de la société. Dans un monde en proie à la précarisation du plus grand nombre et à l'accentuation des inégalités, des espaces d'appropriation du bien commun sont nécessaires !

Pour la Fédération des employeurs de ce secteur, eu égard aux incertitudes qui planent sur les capacités de financement des pouvoirs publics, ces 5 prochaines années de législature seront décisives pour le non-marchand, et ce d'autant que la mise en œuvre par les Régions et les Communautés de la 6ème réforme de l'État est en cours.

C'est, en effet, ce 1er juillet que le transfert d'une série de compétences de l'État fédéral aux entités fédérées - parmi lesquelles les réductions groupes-cibles¹ - sera effectif. Or, le transfert de ces compétences n'entraînera pas le transfert de la totalité du budget qui y correspond. Seuls 90 % du budget alloué par l'État fédéral à ces mesures tomberont dans l'escarcelle des entités fédérées en janvier 2015 ! Ce sont elles qui devront débloquer les 10 % restants.

Dans ce contexte, le secteur de l'Éducation permanente - représentant 40 % des travailleurs du secteur socioculturel en Fédération Wallonie-Bruxelles - est particulièrement inquiet et se pose la question de la pérennité des dispositifs de (re)mise à l'emploi régionalisés - tels que les ACS

¹ Les réductions groupes-cibles sont des mesures visant à réduire la charge financière que représentent pour l'employeur les frais de personnel. Elles se traduisent concrètement par une diminution des cotisations patronales de sécurité sociale.



et les APE - aux conditions existantes (réduction des cotisations patronales). La tentation de modifier ces conditions à la baisse serait inacceptable et catastrophique pour le secteur !

Par ailleurs, les négociations qui auront lieu dans le cadre des Accords du non-marchand devront avoir pour objectif et ambition le refinancement du secteur de l'Education permanente. Un secteur garant de la démocratie participative et de la citoyenneté active ne peut rester stagnant dans son financement. Non seulement le financement du secteur n'est assuré qu'à hauteur de 91 % de ce que prévoit le Décret qui l'organise mais, depuis 2013, les subventions ne sont plus indexées, entraînant une insécurisation financière croissante des associations qui relèvent de ce secteur. De plus, le financement des secteurs couverts par le Décret Emploi stagne à un peu plus de 94 % des barèmes de référence fixés en 2003. Il est donc difficile pour le secteur de l'Education permanente d'être un secteur attractif et de maintenir du personnel sur du long terme en vue d'une plus grande pérennisation de ses actions à l'adresse de ses publics !

Plus que jamais, au-delà d'une économie qui allie partage des ressources et emploi soutenable, notre société a besoin de culture et de citoyenneté. Faute de cet investissement démocratique, les logiques marchandes qui sont aujourd'hui massivement à l'œuvre continueront à organiser notre société et ses rapports de force. Ce n'est pas là un projet d'avenir pour tous et toutes.

C'est pourquoi les futurs gouvernements tant régionaux que communautaire auront à prendre en considération les préoccupations légitimes du secteur de l'Education permanente, sans quoi une série d'associations devront mettre la clé sous la porte s'il devait y avoir des coupes budgétaires dans le secteur. En effet, le développement d'une citoyenneté active et critique à travers la participation, l'éducation et la formation tant du public que des animateurs ne pourra pas - ne pourra plus ! - se faire avec des bouts de ficelle. Nous adresserons notre mémorandum en ce sens au (à la) prochain(e) ministre de la Culture.

Pour la Chambre EP: Pierre Georis, CIEP-MOC ; Anne Spitals, ASPH-TAM ; Goeffroy Carly, CEMEA ; Marc Fichers, Nature et Progrès ; Anne Boulvin, Vie Féminine ; Sylvain Etchegaray, Ligue Libérale des Pensionnés ; Renaud Bellen, GSARA ; Joëlle Van Pe, CIRE ; Eliane Deproost, CAL ; Stephan Grawez, Média-Animation ; Dominique Plasman, FAM ; Thérèse Kempeneers-Foulon, AFRAHM ; Jean-Michel Charlier, Equipes Populaires ; Julien Hordies, Etopia ; Catherine Lemiere, ASPH.